

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 9 octobre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019**

**2019 SG 58** Avis sur le projet d'arrêté instaurant une zone de circulation restreinte dans la commune de Nogent-sur-Marne.

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur**

-----

### **Le Conseil de Paris,**

Vu la directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2213-1, L2213-4-1 et R2213-1-0-1 ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n°2016-847 du 28 juin 2016 relatif aux zones à circulation restreinte ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral IDF-2018-01-31-007 du 31 janvier 2018 relatif à l'approbation et à la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère pour l'Île-de-France pour la période 2018-2025 ;

Vu le plan climat air énergie métropolitain adopté par le conseil métropolitain le 12 novembre 2018 ;

Vu la délibération CM2018/11/12/14 du conseil de la Métropole du Grand Paris du 12 novembre 2018 sur la mise en place de la zone à faibles émissions métropolitaine ;

Vu la demande d'avis de la commune de Nogent-sur-Marne sur son projet d'arrêté instaurant une zone de circulation restreinte sur son territoire au 9 décembre 2019 ;

Vu l'étude justifiant la création d'une zone à circulation restreinte, jointe au projet d'arrêté ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris demande l'avis sur le projet d'arrêté instaurant une zone de circulation restreinte dans la commune de Nogent-sur-Marne

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Le Conseil de Paris émet un avis favorable au projet d'arrêté instaurant une zone à circulation restreinte dans la commune de Nogent-sur-Marne.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**